

Dette de banque non due apres clôturé

Par Mussy, le 12/01/2018 à 19:56

Bonjour

J'avais un compte débiteur d'une centaine d'euros, en juillet dernier je l'ai réaprovisionné et cloturé.

Cependant depuis tous ce temps je reçois chaque mois un courier disant que mon compte est toujours débiteur et chaque courrier me coûte 20euros. J'ai déjà télépnoné pour lê signaler, on m'a confirmé que le compte était bien clôturé et que cela serai traité sous peu. Mais jusqu'à maintenant les lettres continuent et et aujourd'hui j'ai reçu une lettre recommandée m'annonçant lá clôture(!) de mon compte sous 2 mois et reclamant le montant "dû" . J'ai malheureusement perdu le papier que l'on m'a remis lorsque j'ai fermé mon compte. Pouvez-vous m'indiquer la marche à suivre pour obtenir une indemnisation? Merci beaucoup

Par Visiteur, le 12/01/2018 à 20:37

Bonsoir,

Voici mon conseil.

Réponse en R/AR au directeur régional, avec photocopie du relevé de compte montrant les dernières écritures faites par vous avant fermeture.

Précisez que sans réponse et régularisation sous dizaine, vous adresserez tous les documents et frais prélevés à une association de consommateur ainsi qu'au mediateur.